

# JEAN-PAUL VACHER

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXPERT JUDICIAIRE PRES LA COUR D'APPEL

## RAPPORT D'EXPERTISE COMPTABLE

A

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

DU

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOURS

Rapport expertise judiciaire

**EXPERTISE :**

**STEIN  
c/  
STEIN**

**N° : 96 04 994**

L'expert disposait de tous éléments dans la note de travail de Alexandre STEIN, remise à sa demande en janvier 1998..

Son rapport a été déposé en janvier 2000.

Il est consacré entièrement à occulter les faux notariés et bancaires qui ont permis toutes les dissimulations des consorts STEIN.

Il recopie l'essentiel de sa note aux parties de février 1998, rédigée avant toute réunion contradictoire

et ayant le même but, comme son pré-rapport remis aux parties en septembre 1999.

Son rapport contient les dires des 2 parties sur son pré-rapport en septembre et octobre 1999 mais enterre la note de travail de Alexandre STEIN de janvier 1998 dans 100 pages d'annexes inutiles. Les dires joints au rapport ne sont pas reproduits ici car,

- les dires des consorts STEIN approuvent bien entendu le rapport, avec des réserves minimales et de pure forme,

- le dire de Alexandre STEIN reproduit, sous une autre forme, ses informations figurant déjà dans sa note de travail de janvier 1998.

L'expert n'a tenu aucun compte de ces dires, comme d'ailleurs il l'avait annoncé dès juin 1999, à l'issue de sa 2e réunion prétendue contradictoire avec les parties et comme il le confirme dans sa conclusion, page 58.

Les seuls passages modifiés entre son pré-rapport et son rapport sont repérés par des traits ou des commentaires éventuels de couleur marron, pages 2, 4, 13, 20, 48,58.

Ces modifications, comme ses réponses à nouveau méprisantes aux derniers dires de Alexandre STEIN, tendent essentiellement à dissuader le Tribunal de prendre connaissance des dires et des conclusions de Alexandre STEIN sur le fond par des critiques sur sa personne.